

**FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
SYNDICAT GENERAL CGT DES OUVRIERS DOCKERS DU PORT DU HAVRE
SYNDICAT GENERAL CGT DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

Camarades,

Les négociations avec l'UNIM, l'UPF et le gouvernement concernant la mise en place du dispositif de cessation anticipé d'activité se poursuivent. Sa mise en place doit permettre de finaliser la convention collective nationale unifiée des travailleurs portuaires.

Malgré certaines garanties comme :

- La faisabilité du dispositif
- Le périmètre du dispositif
- La garantie concernant le maintien de l'ACAATA
- Un système par répartition ouvert aux futurs embauchés

Le gouvernement ne respectant pas ses engagements, nous sommes en désaccord sur les tableaux précisant le niveau d'anticipation pour partir en préretraite ainsi que sur le financement du dispositif.

Afin de finaliser la mise en place de la pénibilité, vos syndicats respectifs vous appellent à faire :

**Un arrêt de travail, de 22 H 00 à 06 H 00, les :
Jeudi 23 Décembre 2010 et
Vendredi 24 Décembre 2010.**

Pour le Syndicat des Dockers

Johann FORTIER



Pour le syndicat du GPMH

Laurent DELAPORTE

